



# INFOS

## BASES PROVINCE

Vendredi 22 mai 2015

Chèr(e)s collègues,

Vous venez de recevoir un mail vous informant de **l'engagement du processus de fermeture de votre base**.

A l'UNAC nous n'avons pas changé de philosophie depuis notre création en 1994, à savoir permettre le développement quand c'est possible, et **protéger l'emploi PNC**, quand et partout où nous le devons.

C'est cet objectif qui déjà nous a guidé lors de la négociation qui accompagna la naissance des Bases. Il s'agissait d'imaginer des conditions d'utilisation et de rémunération originales, autour d'un modèle d'exploitation différent. L'exercice était similaire à celui qui consiste à définir des conditions différentes entre le Moyen et le Long-Courrier, ou entre le Moyen et la base des Antilles.

A l'époque nous avons négocié un projet d'accord qui selon nous (et les faits nous ont donné raison) était acceptable dans la mesure où nous avons trouvé un équilibre entre une activité densifiée et des contreparties notamment en jours de repos, avec une rémunération garantie en hausse, et sur la base du volontariat.

Ce projet n'avait pas recueilli l'assentiment des autres syndicats et la suite vous la connaissez : **c'est une note de Direction qui vous a régis depuis 2011**.

A l'UNAC, **nous avons toujours privilégié la voie contractuelle** afin de ne pas laisser le champ libre à la Direction qui peut ainsi changer nos conditions de travail comme bon lui semble. Un accord doit être respecté, une note unilatérale peut être modifiée à tout moment. C'est comme cela que la clause dite «de convergence» a été modifiée, permettant de moins vous rémunérer que ce qui avait été négocié.

Ces dernières semaines, nous avons mené cette négociation avec ce noble objectif : **préserver votre présence sur les bases en contractualisant les règles d'utilisation**.

Pour cela, nous étions prêts (puisque vous l'étiez aussi) à trouver de nouveaux équilibres à l'instar de ce que nous avons fait il y a 4 ans.

Malgré une évolution non négligeable du projet de texte, qui s'est rapproché petit à petit du chapitre G (règles de Paris) mais qui gardait une partie des règles spécifiques aux bases, il devait recueillir **la signature d'au moins deux syndicats**, puisque sa validité est subordonnée à l'obtention de 30% des voix aux dernières élections. L'UNAC ayant recueilli 22 % et le SNPNC et L'UNSA 23 % chacun, aucun de nous ne peut signer seul... **Il n'y a eu aucune signature.**

Mais, car il y a un mais,

## **NOUS REFUSONS LA RÉSIGNATION !**

Nous demandons dès aujourd'hui à la Direction de **retourner autour de la table des négociations** afin de nous proposer un projet susceptible de recueillir la **signature d'au moins 2 syndicats représentatifs.**

Nous ne pouvons tolérer qu'une partie de notre population soit sacrifiée et j'ai personnellement interpellé les présidents Alexandre de Juniac et Frédéric Gagey à ce sujet lors de l'assemblée générale des actionnaires hier.

Soyez assurés du **soutien de l'UNAC** qui n'a jamais cessé depuis la création de votre base.

Contactez vos délégués qui répondront à toutes vos questions.

**01 48 64 49 29**

**01 41 56 40 76**

*Flore ARRIGHI*  
*Présidente de l'UNAC*

